



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix juillet à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 03 juillet 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Martine GIL, Marie LORENTE,  
Messieurs Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Gilles VICENTE

M. Pierre-Jean ROUGEOT donne procuration à Mme Catherine FIS  
M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC  
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

### **155-2023 Acquisition parcelle ZAE l'Audacieuse**

Le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux de requalification de la zone l'Audacieuse Sud il est prévu d'installer des points d'apports volontaires (PAV) pour les déchets ménagers : il s'agit de containers enterrés.

Pour ce faire il a été convenu que la propriétaire du site Intermarché nous cède une portion de parcelle d'une surface de 30m<sup>2</sup> destinée à recevoir les PAV.

Le cabinet Roque géomètre domicilié 5 ZAE L'Audacieuse à Magalas a été mandaté pour procéder à la division de la parcelle E 660 sur laquelle est sise l'enseigne Intermarché

Le Président propose l'achat à l'euro symbolique d'une portion de parcelle d'une surface de 30 m à la société APALSAM domiciliée 14 ZAE L'Audacieuse à Magalas -gérants Alain et Marie Egea-siret n° 833 425 852 300029

Il demande au Conseil de l'autoriser -à signer l'acte d'achat par devant Maitre Sanchez, notaire domicilié à Magalas rue de l'Audacieuse et à ce que les frais de géomètre et de notaire soient pris en charge par la communauté.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

Oùï l'exposé du Président, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué au Commerce, artisanat et revitalisation Centre Bourg et ZAE à signer l'acte d'achat à l'euro symbolique par devant Maitre Sanchez, notaire, domicilié à Magalas rue de l'Audacieuse pour la portion de terrain d'une contenance de 30 m<sup>2</sup> issue de la division de la parcelle cadastrée E 660

**DIT** que les frais du cabinet Roque géomètre et les frais de notaire liés à cet achat seront pris en charge par la communauté de communes Les Avant-Monts

**Précise** que cette dépense est prévue au budget principal de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT**

